



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 JUILLET 2025

Le 3 Juillet 2025, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISSIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrienne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Stéphane MOUCHARD, Elisabeth DARROUX-OLIE, Françoise MILLAUD, Julien COACOLO, Elisabeth BEFFY, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Mickael PROVOST, procuration à Bruno RUIZ ; François IZARD, procuration à Amandine PALMIE et Manon RENARD, procuration à Myrienne DUPONT.

Absent excusé : Antoine MICHEZ

Absents : Macha CASTEL et Denis MEURET

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Végétalisation des voiries – Convention d'autorisation à conclure avec un tiers.

A l'UNANIMITE, Conseil Municipal a **Approuvé** la convention d'autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public, valant « Permis de végétaliser », ainsi que la charte correspondante, annexée à cette convention.

Mise à disposition d'un Environnement Numérique au Travail – Année scolaire 2025/2026 - Convention de partenariat à conclure avec l'Académie de Montpellier.

A l'UNANIMITE, Conseil Municipal a **Approuvé** pour l'année scolaire 2025/2026, la convention de partenariat à conclure entre l'Académie de Montpellier et la Commune d'Argeliers, relative à la mise à disposition d'un Environnement Numérique de Travail (ENT), et ce pour un coût de 40 €.

Réseau de lecture publique – Convention de partenariat à conclure avec le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération.

A l'UNANIMITE, le Conseil Municipal a **Décidé** d'adhérer au réseau de lecture publique du Grand Narbonne, pour une durée supplémentaire de trois ans, avec effet au 1^{er} Janvier 2025.

Instruction du Droit des Sols – Convention de prestation de Service à conclure avec le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération.

A l'UNANIMITE, Conseil Municipal a **Approuvé** la convention de prestation fixant les modalités de l'instruction des autorisations du droit du sol par le Grand Narbonne pour les Communes adhérentes au Service.

Groupement d'Intérêt Public « Ma Santé Ma Région » – Convention financière à conclure avec la Commune de Bize-Minervois, membre du GIP.

Par 15 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE (Laurent ALBEROLA), le Conseil Municipal a **Approuvé** la convention financière à conclure avec la Commune de Bize-Minervois, définissant les modalités de répartition de la contribution financière appelée annuellement par le GIP « Ma Santé Ma Région », pour le fonctionnement du Centre de Santé de Bize-Minervois, dont le site satellitaire est situé sur le territoire de la Commune d'Argeliers.

Enquant 2025 – Achat d'un fût - Convention de partenariat à conclure avec l'Association « Les Vins de Marcelin »

Par 15 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE (Laurent ALBEROLA), le Conseil Municipal a **Approuvé** la convention de partenariat à conclure avec l'association « Les Vins de Marcelin », fixant les modalités de participation de la Commune à la vente aux enchères, et ce dans le cadre de l'Enquant 2025.

Création d'un Poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe.

A l'UNANIMITE, le Conseil Municipal a **Décidé de créer** un Poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe, à temps complet.

Mise à disposition d'un agent – Convention à conclure avec le CIAS du Sud Minervois.

A l'UNANIMITE, Conseil Municipal a **Approuvé** la convention de mise à disposition de l'Agent Lilian GARCIA, à conclure avec le CIAS du Sud Minervois.

Créations de Postes

Par 15 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Laurent ALBEROLA), et pour faire suite à des avancements de Grades à l'ancienneté, le Conseil Municipal a **Approuvé** la création d'un Poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe.

Créations de Postes

Par 15 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE (Laurent ALBEROLA), et pour faire suite à des avancements de Grades à l'ancienneté, le Conseil Municipal a **Approuvé** la création d'un Poste de Technicien Principal de 2^{ème} Classe.

Créations de Postes

A l'UNANIMITE, et pour faire suite à des avancements de Grades à l'ancienneté, le Conseil Municipal a **Approuvé** la création des postes suivants : Un Poste de Chef de Service de Police Municipale Principal de 1^{ère} Classe, deux Poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe.

La séance est levée à 22h29

Compte-Rendu affiché le 8 Juillet 2025

Le Maire,

Gérard LETEISSIER

